

Renouvellement des Conseils de quartier

Candidater **pour agir**

Depuis 2003, la municipalité a mis en place les Conseils de quartier, outil de démocratie de proximité qui permet aux habitants d'être associés à la vie et à l'évolution de leur quartier.

Ces conseils, en constante évolution depuis leur création, prennent un nouveau tournant à la rentrée. Un travail collaboratif avec les habitants a permis de dessiner de nouvelles missions et d'élaborer un fonctionnement innovant. Bulletin d'inscription à retourner par lettre pré-affranchie, permanences hebdomadaires dans chaque quartier pour découvrir comment vous impliquer activement dans la vie citoyenne de Pantin : du 5 septembre au 15 octobre, lancez-vous dans cette nouvelle aventure !

Lieux d'échanges, de concertation et d'expression, les Conseils de quartier ont pour objectif de conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires à la mobilisation citoyenne à l'échelle locale.

Au sein de chaque conseil, un bureau réunissant vingt « citoyens ressources » tirés au sort, sera le moteur de l'instance.

Mis en place pour 2 ans au terme d'un tirage au sort effectué en décembre, les membres du bureau appartiennent à 3 collèges : le collège « habitants » (dix membres, dans le respect de la parité), le collège « associatif » (sept membres) et le collège « acteurs économiques » (trois membres). Autre nouveauté, les citoyens volontaires devront accompagner leur candidature pour intégrer le bureau d'une idée de projet pour leur quartier.

Les Conseils de quartier sont ouverts à tous les habitants du quartier qui pourront assister aux réunions plénières, désormais publiques, participer à des groupes de travail thématiques ou encore s'investir dans des projets d'intérêt local, sous l'impulsion du bureau.

Les nouveaux Conseils de quartier seront



officiellement mis en place en janvier. Pour vous aider à formaliser votre candidature, rendez-vous du 15 septembre au 15 octobre de 17.30 à 19.00 : le lundi au square Lapérouse, le mardi devant l'église de Pantin, le jeudi à la maison de quartier Mairie-Ourcq et le vendredi à la sortie du métro Raymond Queneau.

Tiphaine Cariou

La nouvelle carte des quartiers

Le découpage des quartiers sud de la ville a été modifié pour une meilleure cohérence des périmètres avec les bassins de vie et d'activités, liés à la présence des transports.

Questions à Mathieu Monot maire adjoint délégué à la démocratie locale

Le fonctionnement des Conseils de quartier a évolué. Pourquoi ?

Mathieu Monot : Les instances de démocratie locale sont en perpétuel mouvement. L'évolution de leur fonctionnement est un levier nécessaire pour fournir aux citoyens des espaces adaptés de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants. C'est pour cela qu'à la suite de ma prise de fonction, j'ai réuni les anciens membres des Conseils de quartier avec qui nous avons réalisé un bilan. Cinq réunions de travail nous ont permis de dégager les grandes lignes directrices de renouvellement et d'amélioration du projet. La nouvelle charte de fonctionnement a ensuite été votée en juin dernier.



Pourquoi les candidatures doivent-elles être accompagnées d'une proposition de projet pour le quartier ?

M.M. : Le fait d'accompagner sa candidature d'une proposition de projet permet au volontaire de se projeter dans une citoyenneté active et donne davantage de profondeur à sa démarche. Les projets pourront concerner de nombreux domaines, tels que la solidarité, le développement durable, le vivre ensemble, le cadre de vie, le patrimoine... Afin d'accompagner ceux qui le souhaitent dans leur démarche, des permanences seront tenues du 15 septembre au 15 octobre dans chaque quartier. En décembre prochain, lors de réunions publiques, l'ensemble des projets proposés sera présenté et soumis au vote des habitants, après le tirage au sort des membres du bureau. Cela donne du concret à la démocratie locale ! Dans chaque quartier, les projets qui seront retenus par les habitants formeront en quelque sorte la « feuille de route » du conseil de quartier et de son bureau.

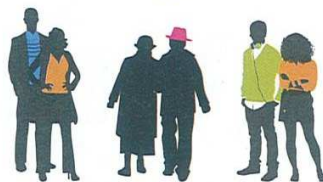
Qu'en est-il du changement de découpage de certains quartiers ?

M.M. : Ces modifications de périmètre n'interviennent pas pour la partie nord de la ville incluant les quartiers Quatre-Chemins et Courtilières. Nous avons apporté des changements à la partie sud car le découpage fonctionnait mal, ce qui a été confirmé par les habitants avec lesquels nous avons travaillé. Leur délimitation a été revue en fonction des transports, des lieux de vie et d'activité. Chaque quartier a désormais sa maison de quartier, dont elle prend le nom. Pour la partie sud, les nouvelles appellations sont Mairie-Hoche, quartier de l'Église et Petit-Pantin/Les Limites.

Lors du mandat précédent, les membres des conseils ont suivi des formations, notamment sur la prise de parole. Cette initiative va-t-elle être reconduite ?

M.M. : J'aimerais mettre en place d'ici quelques mois une sorte d'université citoyenne. Elle regrouperait l'ensemble des membres de nos instances de démocratie locale : le Conseil pour la citoyenneté des étrangers, les Conseils de quartier et le Conseil des jeunes – soit entre 150 et 200 personnes au total. En proposant un cycle de formations commun à ces différentes instances, cela permettra aux habitants de mieux se connaître et de développer par la suite des projets transversaux.

ville de
Pantin



Nouvelle
formule

Les Conseils de quartier

Votre avis compte !

Candidatures du 5 sept. au 15 oct.

Pour tous les Pantinois de 18 ans et +
avec un projet pour leur quartier

ville-pantin.fr



Équipe Démocratie participative
(tél) 01 49 15 41 83
democratie@ville-pantin.fr

Conseil des jeunes

C'est le moment de passer à l'action

Mis en place en 2003, le Conseil des jeunes permet aux Pantinois âgés de 11 à 17 ans d'être associés à la vie locale. À l'instar des Conseils de quartier, le renouvellement de cette instance participative aura lieu à la fin de l'année. Pour devenir le porte-parole des jeunes de la ville, il suffit de poser sa candidature avant le 15 octobre. Entretien avec Élodie Salmon, conseillère municipale déléguée à la jeunesse.

Composé de deux commissions (11-14 ans et 15-17 ans), le Conseil des jeunes regroupe au total 30 conseillers qui seront encadrés par les services de la démocratie participative, sous la délégation de Mathieu Monot, en transversalité avec des animateurs du pôle jeunesse. Plus aucun membre n'est désigné par le maire, seul le tirage au sort prévaut ! « Peuvent se porter candidats tous les jeunes qui résident ou sont scolarisés à Pantin, ou

qui sont impliqués dans la vie associative pantinoise. Ils peuvent se présenter soit à titre individuel, soit en tant que membre d'un groupe porteur d'un projet collectif », explique Élodie Salmon, conseillère municipale déléguée à la jeunesse. La période de dépôt des candidatures, qui s'étendra du 15 septembre au 15 octobre, sera suivie par le tirage au sort des nouveaux membres, prévu avant la fin du mois d'octobre, puis par un week-end d'intégration.

Un apprentissage actif de la démocratie

Cette instance participative permet aux jeunes d'être associés à la définition et à la mise en œuvre des politiques municipales. Le Conseil les sensibilise également aux questions de société. « Durant ces deux années de mandat, les jeunes conseillers vont réfléchir aux grandes notions citoyennes que sont la tolérance, la

Élodie Salmon (en rouge), au concours de pâtisserie organisé par les antennes jeunesse. Festivités, mais aussi emploi, logement, santé : le conseil des jeunes vise à favoriser leur expression sur les sujets qui leur tiennent à cœur.



ville de
Pantin



11/17
ans

Le Conseil des jeunes

Faites bouger votre ville !

Candidatures du 15 sept. au 15 oct.

ville-pantin.fr




Équipe Démocratie participative
 (tél) 01 49 15 41 83
 democratie@ville-pantin.fr

liberté d'expression ou encore la laïcité. Dans ce cadre, ils vont être à l'initiative de projets débattus et votés en réunion », ajoute Élodie Salmon.

Le Conseil permet l'expression et la consultation des jeunes dans les domaines qui les concernent, et leur offre également la possibilité d'engager un dialogue avec les élus-e-s. Ils vont notamment être impliqués dans la prochaine édition des Assises de la jeunesse, qui se tiendra en début d'année prochaine : « Tout comme le Conseil des jeunes, les Assises de la jeunesse favorisent l'expression des jeunes. Les conseillers seront impliqués dans le déroulement des Assises, et réfléchiront notamment aux sujets qui seront abordés à cette occasion », précise Élodie Salmon.

« Dans le parcours citoyen que nous proposons, l'accent sera mis sur l'élaboration de lois et l'application du droit, pour que cela ne soit pas redondant avec la formation que propose le Conseil des enfants pantinois. Un voyage à Strasbourg ou à Bruxelles est également prévu pour une initiation au fonctionnement des institutions européennes », explique la conseillère municipale.

Tiphaine Cariou